



Observatoire DES Familles du Tarn



ENQUETE SUR LA CONCILIATION VIE FAMILIALE - VIE PROFESSIONNELLE DES PARENTS TARNAIS

Avoir du temps pour ses enfants : un enjeu de société majeur !

Le débat sur la réforme des retraites a permis de faire émerger des débats déterminants pour notre société et l'équilibre de notre modèle de protection sociale : la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la question des interruptions de carrière ou de réduction de temps de travail liées à la parentalité. La pénurie de travailleurs dans certains secteurs d'activité (alors qu'un niveau élevé de chômage se maintient) a aussi rendu visible les aspirations de nombreux actifs à un meilleur équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle.

L'Observatoire des Familles est un dispositif d'enquête mutualisé entre l'Unaf, les Uraf et les Udaf. Il permet depuis plus de 10 ans de mener des enquêtes innovantes (place des pères, désir d'enfants...) donnant aux Udaf des chiffres départementaux déterminants pour représenter les familles, rencontrer les pouvoirs publics locaux et informer leurs associations membres.

Depuis 2022, le réseau s'appuie sur un partenaire reconnu et robuste : "opinionway, Groupe international, créé en 2000, spécialiste des études, réalisant près de 1000 études par an, ayant des références dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. **L'enquête menée par Opinion Way à la demande du réseau Unaf Udaf Uraf apporte des éléments riches et précieux de compréhension des besoins, des attentes et des aspirations des parents.**

La conciliation vie familiale vie professionnelle, promesse de campagne lors des présidentielles, impacte la question du couple, de la famille, de la garde d'enfant et du pouvoir d'achat : le sujet est d'actualité.





MÉTHODOLOGIE

L'échantillon : parents majeurs avec au moins un enfant de moins de 20 ans au foyer

L'étude a été réalisée auprès de parents de 18 ans et plus avec au moins un enfant de moins de 20 ans au foyer. Elle est le fruit d'une enquête nationale représentative et d'enquêtes « boost » auprès de plusieurs départements souscripteurs.

Les réponses de l'échantillon de 101 parents habitant dans le département du Tarn y sont comparées à celles des 2 500 parents enquêtés en France, et des 1 199 parents habitant dans la région Occitanie, afin de dégager les ressemblances et les spécificités de notre territoire.

L'échantillon national a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de nombre d'enfants au foyer et de poids du département. Il a ensuite été redressé pour être représentatif de la population étudiée sur les variables de sexe, âge, de catégorie socio-professionnelle, de nombre d'enfants au foyer, et de poids de la région. Les résultats de chaque région ont fait l'objet d'un redressement spécifique sur les critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de nombre d'enfants au foyer, et de poids du département. Les boosts pratiqués pour les départements souscripteurs ont été constitués par interrogation aléatoire pour porter l'échantillon total du département à 100 enquêtes. Les résultats de chaque département souscripteur ont ensuite été redressés sur les variables de sexe et de nombre d'enfants au foyer. OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

L'échantillon a été interrogé en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview) qui a pu être complété par des enquêtes sur les réseaux sociaux, avec un questionnaire de 15 minutes. Les interviews ont été réalisées entre le 14 octobre et le 8 décembre 2022.



Pour des cibles de particuliers, un seuil de 60 à 80 observations par segment observé est nécessaire pour obtenir une fiabilité acceptable de la variance observée. 100 interviews sont donc suffisantes pour analyser les résultats.

OpinionWay rappelle par ailleurs que les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 2,0 points au plus pour un échantillon de 2 500 répondants ; 9,8 points au plus pour un échantillon de 101 répondants.

Redressement région Occitanie

Variables	Effectifs bruts	% bruts	% redressés
REDRESSEMENT SEXE			
Masculin	445	37%	45%
Féminin	754	63%	55%
REDRESSEMENT AGE			
18 à 29 ans	97	8%	7%
30 à 39 ans	366	31%	28%
40 à 49 ans	456	38%	38%
50 ans et plus	280	23%	27%
REDRESSEMENT CSP			
CSP A	282	24%	25%
CSP B	165	14%	20%
CSP C	574	48%	36%
Inactifs	178	15%	19%
REDRESSEMENT NB D'ENFANTS MOINS DE 20 ANS			
1 enfant	536	45%	45%
2 enfants	475	40%	38%
3 enfants ou plus	188	16%	17%

Source : données INSEE 2018

Variables	Effectifs bruts	% bruts	% redressés
REDRESSEMENT DEPARTEMENT			
Ariège	125	10%	3%
Aude	102	9%	6%
Aveyron	102	9%	5%
Gard	25	2%	13%
Haute-Garonne	101	8%	24%
Gers	125	10%	3%
Hérault	40	3%	20%
Lot	112	9%	3%
Lozère	136	11%	1%
Hautes-Pyrénées	105	9%	4%
Pyrénées-Orientales	25	2%	8%
Tarn	101	8%	7%
Tarn-et-Garonne	100	8%	4%

Source : données INSEE 2018

PROFIL DES REpondANTS DE LA REGION OCCITANIE



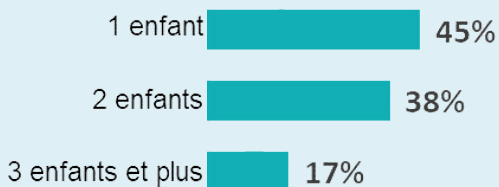
Rappel : l'échantillon départemental est constitué à partir de l'échantillon régional

Profil du foyer

45% des répondants ont un enfant de moins de 20 ans au sein de leur foyer. Plus d'un tiers vit avec deux enfants. Enfin, parmi les enquêtés, nous dénombrons 17% de familles nombreuses.

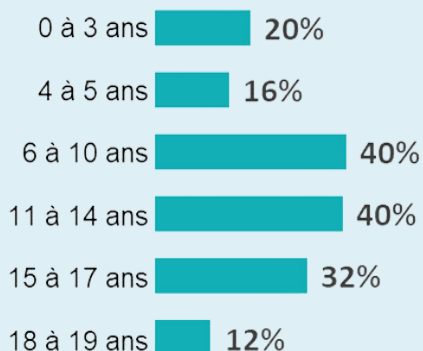


Nombre d'enfants de moins de 20 ans au sein du foyer



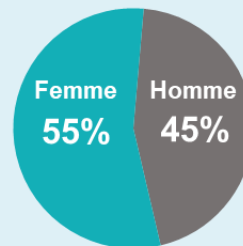
Les enfants des personnes interrogées sont 36% à être dans la période de la petite enfance (0 à 6 ans) 40% sont dans celle de l'enfance (6 à 10 ans) 72% sont des adolescents (11 à 17 ans). La proportion de majeur s'élève quant à elle à 12% (18 à 19 ans).

Age des enfants de moins de 20 ans au sein du foyer

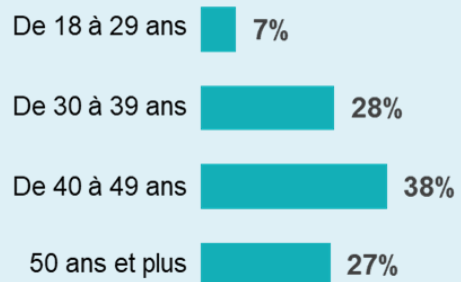


Profil des répondants

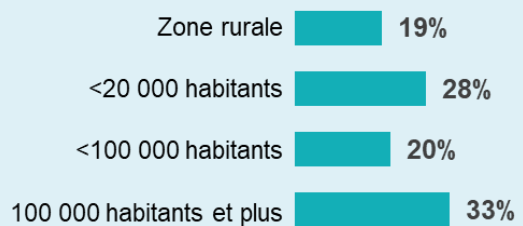
Sexe



Âge



Taille d'agglomération



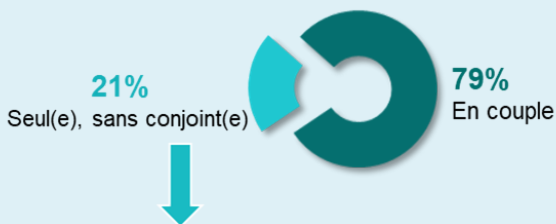
Les familles monoparentales constituent 21% de l'échantillon, ainsi 79% des répondants sont en couple.

Les parents séparés sont plus de la moitié à avoir la garde totale des enfants (57%). 23% ont opté pour un système de garde où les enfants logent chez eux et se rendent régulièrement chez l'autre parent les week-end et/ou durant les vacances scolaires.



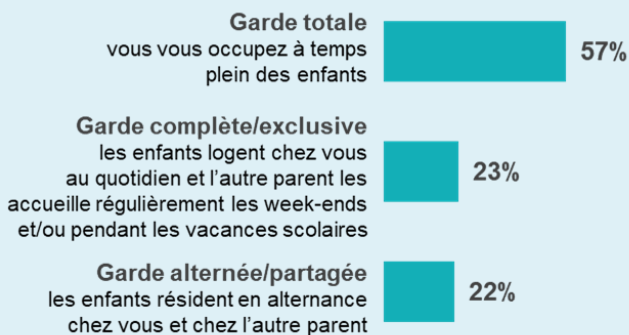
Au sein de votre foyer, vous habitez...

Base : ensemble



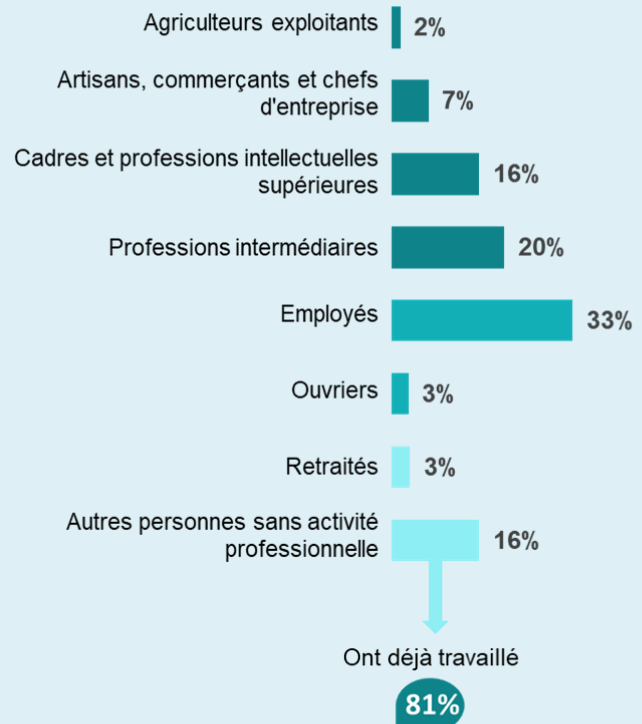
Quel système de garde avez-vous adopté ?

Base : habitent sans conjoint(e) (246) – Plusieurs réponses possibles



Profil métier des répondants

Activité professionnelle



OBJECTIFS DE L'ETUDE

Comment les familles du Tarn réussissent-elles à concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle ?

L'objectif de l'étude quantitative est d'une part de comprendre l'expérience vécue par les parents tarnais en termes de conciliation vie familiale et vie professionnelle et d'autre part de les interroger sur leurs besoins et leurs aspirations. Une comparaison avec les chiffres nationaux permet d'identifier les spécificités du territoire.

Pour ce faire, l'enquête identifie la fréquence des difficultés éprouvées par les parents dans l'articulation famille-emploi. Elle analyse, les

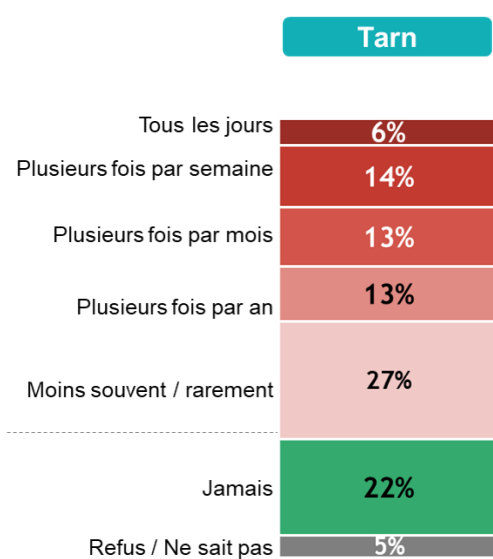
obstacles auxquels ils sont confrontés et les stratégies qu'ils mettent en place pour mieux concilier ces deux sphères de leur vie. L'impact de ces choix sur cette dernière est également questionné. Les parents ont ensuite été interrogés sur leurs attentes vis-à-vis de l'employeur : comment souhaitent-ils que cet acteur s'investisse sur cette thématique ? Sur les attentes vis-à-vis des services qu'ils soient publics ou privés. Enfin, l'étude se penche sur le ressenti des parents quant aux solutions de garde pour les 0-3 ans.

I. LES DIFFICULTES RENCONTREES

A. Difficulté à remplir les responsabilités familiales

En une année, les trois quart des parents tarnais, comme français, ont rencontré des difficultés de conciliation vie familiale vie professionnelle et un tiers plusieurs fois par mois.

Au cours des 12 derniers mois, combien de fois vous a-t-il été difficile de remplir vos responsabilités familiales parce que vous passiez trop de temps à votre travail ?



Les obstacles à la conciliation évoqués par les parents tarnais sont multifactoriels, à l'image de l'ensemble des français.

B. Difficulté de non recours aux grands-parents ou à des proches

42% des enquêtés expliquent que l'une de leur difficulté repose sur la complexité d'avoir recours aux grands-parents ou à des proches pour prendre le relais. Une précédente étude de l'Observatoire des Familles s'intéresse au rôle des grands-parents dans la vie familiale[1]. On apprend d'une part que 48% des parents considèrent que les grands-parents jouent un rôle important dans l'éducation des petits-enfants. Lorsque le rôle est faible c'est principalement l'éloignement géographique qui est en cause. Et d'autre part, cette même étude soulève l'importance des aides non monétaires des grands-parents et notamment des aides liées à la garde des enfants, jugées comme les plus indispensables par les parents. Ces aides sont particulièrement essentielles lorsque l'enfant est malade, le mercredi, toute la journée lorsque l'enfant n'est pas scolarisé, le soir après l'école et pendant les vacances scolaires. Une étude de la DREES de 2018, indique d'ailleurs « au total, les grands-parents effectueraient environ 16,9 millions d'heures de garde par semaine auprès des enfants de moins de 6 ans »[2]. Ces résultats démontrent l'importance de la place des grands-parents dans la vie de famille et à quel point ils viennent en compléments des modes de gardes formels existants. Les parents ne pouvant bénéficier de cette aide sont confrontés à la difficulté de concilier famille et emploi.

33%



ont rencontré des difficultés plusieurs fois par mois au cours des 12 derniers mois.

73%



ont rencontré des difficultés au cours des 12 derniers mois.

C. Difficulté liée aux horaires de travail

Les parents ayant rencontré au moins une fois dans l'année des difficultés sont **32% à pointer des horaires de travail trop étendus** dans la journée. L'activité professionnelle venant ici empiéter sur le temps qu'ils souhaiteraient consacrer à des temps personnels et familiaux. **21% signalent des difficultés liées à la non flexibilité des horaires de travail. 15% mettent en cause des horaires de travail modifiés chaque semaine.**

[1] Unaf. Le rôle des grands-parents dans la vie familiale. Réseau national des Observatoire des Familles, 2020.

[2] DREES « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », Etudes et résultats, n°1070, juin 2018.

"La participation croissante des femmes au marché du travail combinée à la flexibilisation de l'emploi et des contrats de travail, l'essor de l'économie globale 24 h/24 h, le stress croissant au travail et les horaires de travail imprévisibles compliquent plus que jamais la perspective d'un équilibre vie familiale-vie professionnelle"[3]. La nature du milieu professionnel vient impacter et contraindre la vie familiale et le vécu de la parentalité. L'étude qualitative de l'Unaf sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle pour les parents de jeunes enfants [4] recense des freins d'ordre professionnel à la conciliation. Parmi eux, le manque de culture d'entreprise sur la conciliation, le refus de prendre en considération l'impact de l'arrivée d'un enfant sur le salarié ou encore des activités professionnelles ou régimes peu compatibles avec la vie de famille y sont détaillées au travers de témoignages de parents.

D. Difficulté liée à la rigidité des horaires des services de garde et du périscolaire

Depuis les années 70, les femmes ont largement accédé au marché de l'emploi. Les institutions européennes se sont fixées un objectif de taux d'emploi des femmes de 60%. Ce changement s'effectue dans un contexte de recherche et de promotion de l'égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie des individus. "Les mesures se sont peu à peu centrées sur l'offre de garde pour permettre un meilleur taux d'emploi des femmes. Cet objectif économique qui prédomine dans l'agenda européen n'a pas été sans effets sur les orientations de la politique familiale française. (...) On passe d'une logique de service public, avec les écoles maternelles et les crèches, à une logique de prestations monétaires, pour que les parents se procurent un service personnalisé, selon l'idéologie du « libre choix »"[5].

Toutefois, tous les parents ne peuvent opter pour le choix qui leur convient le mieux (raisons financières, accessibilité, inégalités sur territoires, etc.). **En France**, malgré l'importance de l'offre de prise en charge des enfants entre 0 et 6 ans, **20% des parents soulèvent des difficultés à concilier famille et travail en raison des horaires de services de garde et/ou périscolaire rigides. Dans le Tarn ils sont 16% à notifier cette problématique.**

42%



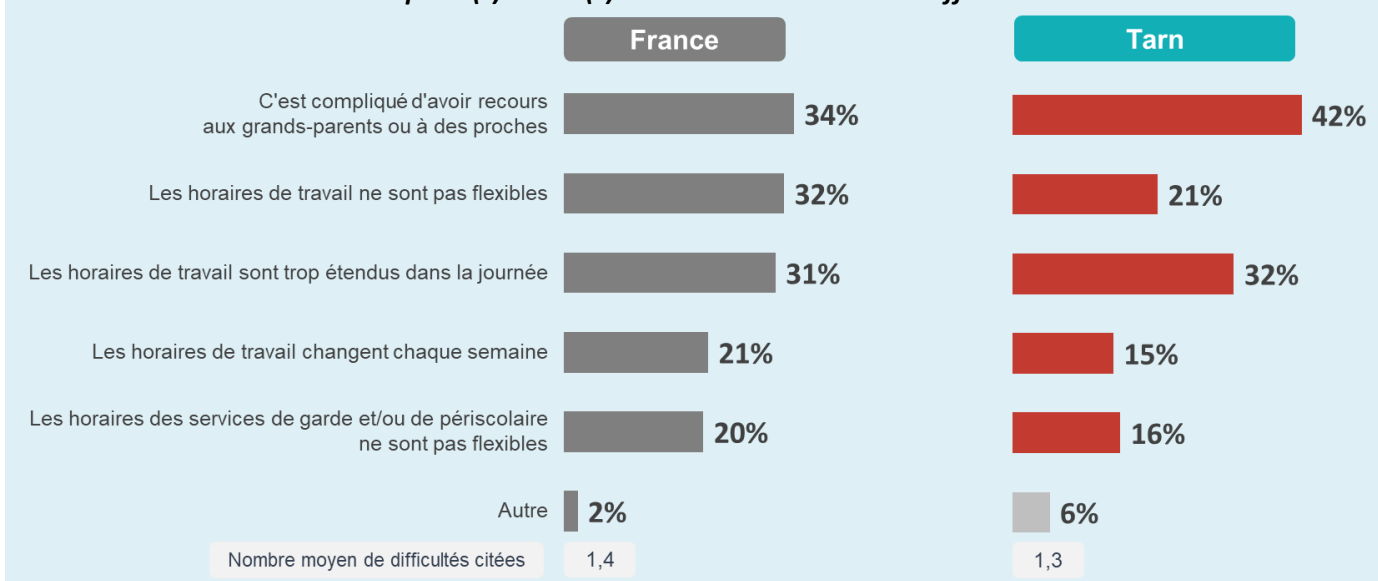
ont rencontré des difficultés en raison de la **complexité du recours aux proches.**

32%



ont rencontré des difficultés liée à **l'amplitude des horaires de travail.**

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous rencontré ces difficultés ?



[3] Ute Klammer, Professeur d'économie dans l'ouvrage : Le Bihan-Youinou, Blanche, et Claude Martin. Concilier vie familiale & vie professionnelle en Europe. Presses de l'EHESP, 2008

[4] Unaf. Conciliation vie familiale et vie professionnelle, pour les parents de jeunes enfants. Etude qualitative n°15, 2021

[5] Martin, Claude. « Concilier vie familiale et vie professionnelle : un objectif européen dans le modèle français des politiques de la famille ? », Informations sociales, vol. 157, no. 1, 2010

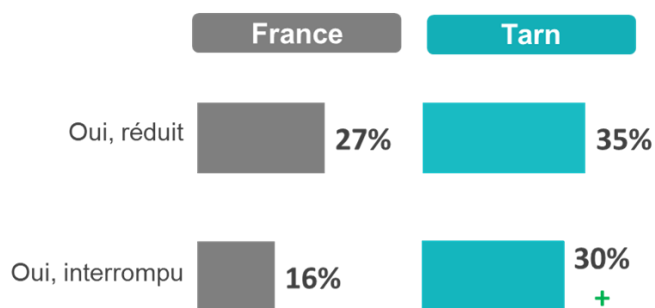
II. LA REDUCTION ET L'INTERRUPTION DU TRAVAIL

A. S'occuper des enfants comme motivation

Dans le Tarn, **plus de la moitié des parents a déjà limité son activité pour pouvoir s'occuper plus facilement de son enfant (en dehors du congé maternité/paternité)**. Au niveau national, ils sont 41% dans cette situation et la proportion explose à 70% auprès des nouvelles générations (parents de 18 à 29 ans).

Il est important de noter qu'il y a ici une **spécificité départementale** : les parents tarnais sont **significativement plus nombreux à avoir interrompu leur activité**. En effet, **35% des parents tarnais ont déjà arrêté leur emploi plus d'un mois, en dehors d'un congé maternité ou paternité, pour s'occuper des enfants, contre 16% des parents à l'échelle nationale**. C'est d'abord pour profiter de l'enfant que certains ne travaillent pas ou ne sont pas à temps complet, mais un quart s'y voit contraint par le coût de la garde.

Pour pouvoir vous occuper plus facilement du/des enfant(s), avez-vous déjà réduit ou interrompu plus d'un mois votre activité professionnelle (en dehors d'un congé maternité ou paternité) ?



53%



ont déjà réduit ou interrompu leur activité professionnelle.

Ce sont majoritairement les femmes qui réduisent ou arrêtent leur activité professionnelle. Les hommes lorsqu'ils effectuent un changement au niveau professionnel, vont avoir tendance à augmenter les heures travaillées pour augmenter les revenus du foyer et mieux subvenir au besoin des enfants. Les parents de

familles nombreuses (3 enfants ou plus) sont ceux ayant le plus cessé de travailler pour s'occuper des enfants. Ces résultats ont été apportés par une précédente étude de l'Observatoire des Familles [6].

B. Un choix ayant des conséquences financières

Cette réduction ou interruption de l'activité professionnelle n'est pas sans conséquences financières sur les parents : **78% des enquêtés tarnais ont subi une baisse de revenus personnels suite à ces changements dans leur activité professionnelle, ils sont 82% au niveau national**. La crainte d'une baisse de revenus est d'ailleurs le premier frein à une non interruption pourtant souhaitée, en particulier pour les familles monoparentales.

Là encore ces observations sont à croiser avec l'étude qualitative réalisée par l'Unaf [7]. Les parents y racontent leur parcours et notamment la réorganisation de la répartition des temps travail-temps familiaux. On y apprend que le 80% est la solution la plus fréquemment choisie car elle permet une réduction du temps de travail quasiment sans perte de salaire. "Elle est donc souvent envisagée comme une solution alternative viable au congé parental plein temps". Les parents y expliquent également mettre en place des stratégies pour rallonger les congés maternité et paternité (stockage des congés, congé pathologie, arrêt maladie, économies financières, chômage).

Au delà du critère financier, il s'agit aussi pour les parents d'articuler l'envie de passer du temps avec ses enfants, le besoin de prendre du temps pour se reposer, avec celui de poursuivre son épanouissement professionnel, son besoin de sociabilité et de maintenir une identité au delà du rôle de mère/père.



[6] Udaf 81. Familles nombreuses. Observatoire des Familles du Tarn, 2018.

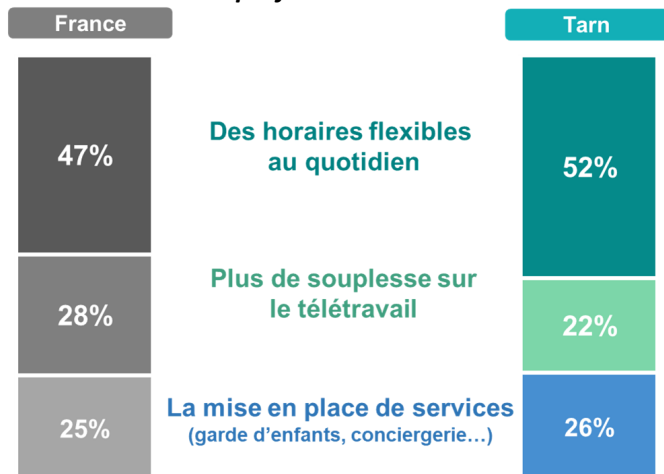
[7] Unaf. Conciliation vie familiale et vie professionnelle, pour les parents de jeunes enfants. Etude qualitative n°15, 2021

III. FAVORISER L'EQUILIBRE FAMILLE - TRAVAIL

A. Des attentes vis-à-vis de l'employeur

Pour la moitié des parents tarnais actifs, les employeurs devraient d'abord renforcer la flexibilité des horaires au quotidien.

Selon vous, que devraient prioriser les employeurs pour vous aider à concilier votre vie familiale et votre vie professionnelle ?



Les attentes envers les employeurs sont donc fortes et les parents attendent d'eux qu'ils se positionnent sur l'enjeu de la conciliation famille-travail. Le secteur professionnel à tout à y gagner, en effet, "des études ont montré que les organisations soucieuses de leur performance, de leur capacité d'attraction et de fidélisation du personnel et de leur responsabilité sociale doivent se soucier du bien-être de leurs employés. Pour les employeurs, il importe donc de mieux comprendre les déterminants du bien-être des employés afin de pouvoir l'optimiser"[8].

52%



demandent des horaires flexibles au quotidien.

La moitié des parents tarnais affirme que des horaires flexibles au quotidien les aiderait à allier vie familiale et professionnelle. Il faut ici insister sur le caractère quotidien de la demande. Car "des aménagements ponctuels sont ainsi accordés par la quasi-totalité des

employeurs. Le jour de la rentrée scolaire, par exemple, événement prévisible, rare, et symbolique (...) En revanche, les aménagements d'horaires sont accordés plus rarement lorsqu'ils doivent être réguliers, par exemple pour s'adapter aux horaires d'école ou de crèches ou à de longs trajets domicile-travail "[9].

26%



demandent la mise en place de services.

26% des parents actifs tarnais attendent que les employeurs priorisent la mise en place de services (garde d'enfants, conciergerie, etc.) c'est la même proportion qu'à l'échelle nationale. Dans un article intitulé *Comment les employeurs aident-ils leurs salariés à concilier travail et famille ?*, les auteurs reprennent les résultats de l'enquête *Familles et Employeurs*, "qui s'est intéressée aux établissements d'au moins 20 salariés et montre que leur degré d'implication varie fortement suivant leur secteur d'activité, leur taille, et surtout leur statut". L'enquête révèle que les prestations en nature sont rares et existent surtout dans le public. (...) Moins de 2% des employeurs déclarent que leur établissement dispose d'une crèche ou de places en crèche, d'une garderie ou d'un centre aéré. (...) L'accès à des colonies de vacances est plus courant : il est proposé par 28 % des établissements et concerne 43% des salariés" [9].

22%



demandent plus de souplesse sur le télétravail.

Dans le Tarn, les parents actifs sont 22% à réclamer plus de souplesse sur le télétravail. De nombreuses études présentent le télétravail comme une des solutions venant atténuer le conflit entre les sphères privées et professionnelles. D'autres viennent nuancer cette idée en expliquant qu'il peut aussi accentuer le conflit entre ces deux sphères. Des chercheurs se sont notamment penchés sur la question avec une approche en terme de

[8] Ballesteros-Leiva, Felix, Gwénaëlle Poilpot-Rocaboy, et Sylvie St-Onge. « Les relations entre les perceptions des conflits et des enrichissements travail-famille et le bien-être », *Revue de gestion des ressources humaines*, vol. 100, no. 2, 2016, pp. 5-20.

[9] Lefèvre, Cécile, Ariane Pailhé, et Anne Solaz. « Comment les employeurs aident-ils leurs salariés à concilier travail et famille ? », *Population & Sociétés*, vol. 440, no. 11, 2007, pp. 1-4.

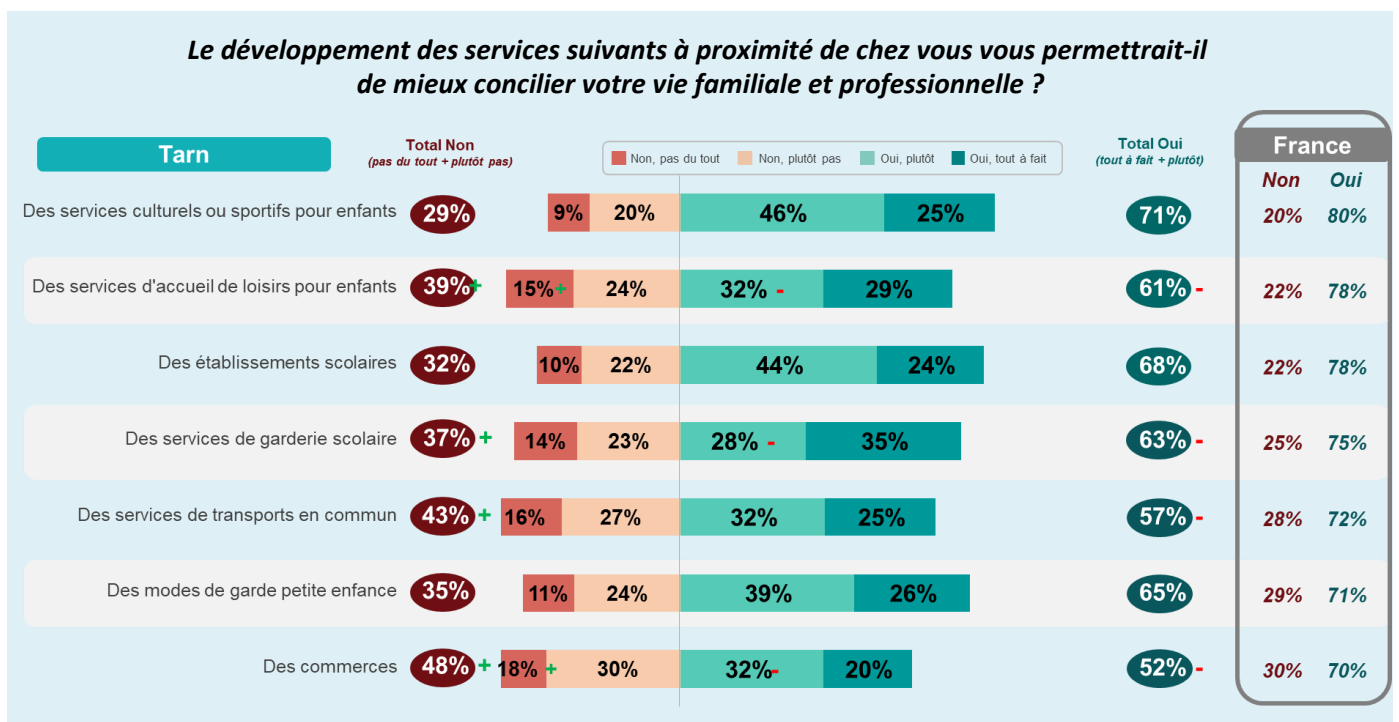
genre et font "notamment émerger la question de l'égalité l'égalité homme-femme dans et en dehors du cadre de travail. Ainsi, d'un côté, le télétravail est perçu comme un moyen de passer plus de temps avec ses enfants et d'être disponible pour certaines obligations familiales. Dans ce sens, il affecterait plutôt positivement l'équilibre vie privée-vie professionnelle. De l'autre côté, il ressort que le télétravail constitue un réel risque, notamment pour les femmes, de brouiller les frontières entre leur vie privée et leur vie professionnelle. (...) L'entreprise et son management doivent donc être particulièrement attentifs à la façon dont les salariées pourraient vivre le télétravail tant au sein de leur domicile que dans l'entreprise" [10]. Des auteurs voient également le télétravail comme un moyen pour les pères pères de réinvestir leur rôle et du temps dans la sphère familiale. "Le télétravail peut fournir un espace où les hommes peuvent adopter des discours émotionnels et des pratiques traditionnellement associées aux femmes, et particulièrement aux mères qui travaillent" [11].

B. Développer les services à proximité du foyer

Si le secteur professionnel, qu'il soit privé ou public, doit s'impliquer dans la conciliation vie familiale et vie professionnelle, les attentes des parents se portent également sur les services extérieurs au monde du travail.

Quels qu'ils soient, **le développement de services à proximité du foyer aiderait les parents à mieux concilier leurs deux mondes. Toutefois, les parents Tarnais sont moins nombreux qu'au niveau du pays à le penser.**

71% des parents tarnais indiquent que le développement des **services culturels ou sportifs pour enfants**, proche de leur domicile les aideraient à mieux concilier temps familiaux et temps de travail. 68% ont le même raisonnement concernant le développement d'**établissements scolaires**. 65% s'accordent à penser que le développement des **modes de garde petite enfance** joueraient également un rôle positif dans cette articulation. Ils sont 63% à affirmer que cela seraient le cas avec le développement des **services de garderies scolaires** à proximité de leur lieu de vie. 61% apprécieraient l'essor **des services d'accueil de loisirs pour enfants** au plus proche de leur domicile. 57% soutiennent qu'une meilleure conciliation de leur temps passerait par la mise en place de davantage de **transports en commun**. Enfin, 52% voient l'arrivée de nouveaux **commerces** comme facilitant la conciliation.

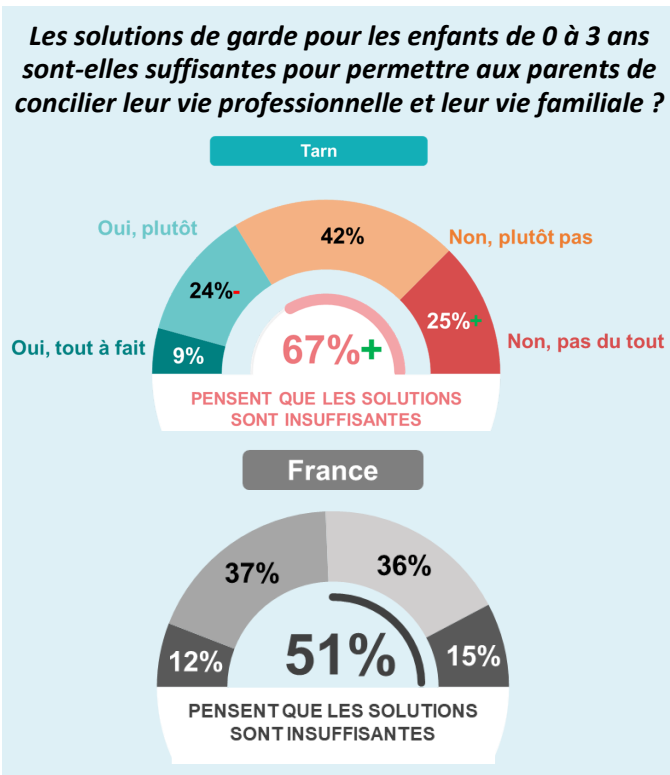


[10] Dupont Claire, Giuliano Romina et Godfroid Cécile. "Télétravail et conciliation vie privée-vie professionnelle : une question de genre ?". Université de Mons - Institut de recherche human Org. AGRH, 2020

[11] Marsh, K., & Musson, G. (2008). Men at work and at home: Managing emotion in telework. Gender, Work & Organization, 15(1), 31-48.

C. Renforcer les solutions de garde pour les enfants âgés de 0 à 3 ans

Deux parents tarnais sur trois estiment que les solutions de garde pour les 0-3 ans sont insuffisantes pour concilier vie professionnelle et vie familiale, c'est plus qu'au niveau national.



En France, il existe une diversité de modes d'accueil formel, on peut distinguer l'accueil collectif (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) l'accueil individuel (assistants maternels, Maisons d'Assistants Maternels, garde à domicile) et l'accueil en établissement scolaire pour les 2-3 ans. En 2019, à l'échelle nationale "ces différents modes d'accueil offrent 1 345 700 places aux familles. Parmi elles, 55,3 % sont le fait des assistantes maternelles, 35,0 % des établissements d'accueil collectif, 6,1 % de la préscolarisation et, enfin, 3,5 % de la garde à domicile. En rapportant ce nombre de place au nombre d'enfants de moins de 3 ans, le taux de couverture par ces modes d'accueil formel est de 59,8 % en 2019. Ce nombre de places ne saurait être confondu avec le nombre d'enfants recourant : une place n'équivaut pas à un enfant. En effet, un même enfant peut mobiliser deux places auprès d'intervenants différents pour être accueilli à deux moments différents de la journée." [12].

Dans le Tarn en 2018, on compte 56.4 places dans les modes d'accueil formel pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (59.3 en 2018). Toutefois, la moyenne cache des disparités au sein du département [14].

Un parent tarnais sur quatre pense que les solutions de garde pour les 0-3 ans ne sont pas du tout suffisantes, et 42% pensent qu'elles ne le sont plutôt pas. Afin de connaître plus précisément les besoins des parents tarnais, nous pouvons croiser les résultats de cette enquête avec les réunions territoriales menées dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2018-2023. Ces consultations font remonter un **manque de structures collectives en milieu rural**, mais aussi **en milieu périurbain où les services sont saturés** en raison de la croissance démographique (Gaillacois). Pour les tarnais, le **manque de mode de garde sur des horaires atypiques** est également un axe sur lequel les politiques de la petite enfance doivent travailler. Enfin, la multiplicité des acteurs publics et privés, amène les parents à souhaiter une hétérogénéité des tarifications [13]. Notre enquête réaffirme ce point, puisque le **coût de l'accueil** est pointé comme un réel frein quelle que soit la catégorie sociale d'appartenance de l'enquête.

67%



estiment que les solutions de garde pour les 0-3 ans sont insuffisantes.

Ainsi, les résultats de l'enquête montrent à quel point la **garde des 0-3 ans est un enjeu important pour le département du Tarn. Il y a là une forte attente des parents tarnais vis-à-vis des pouvoirs publics.** Les différents diagnostics de territoires dressés par la préfecture du Tarn, le Conseil Départemental du Tarn, la CAF ou encore la MSA démontrent que les acteurs du territoire sont conscients des inégalités existantes, de l'insuffisance des solutions de mode de garde et de l'inadaptation de certaines. En 2013, afin d'apporter une réponse plus satisfaisante aux parents, le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) est créé et se décline à l'échelle départementale. Il a pour objectif de rassembler, en un pilotage commun, les politiques de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité, et de donner à la politique de services aux familles un cadre d'action partenariale qui favorise la coordination entre les multiples acteurs territoriaux. Le Comité de Pilotage présidé par la Préfecture, la CAF et le Conseil Départemental, regroupe les services de l'Etat, la MSA, les collectivités territoriales et des associations qui portent la voix des familles dont l'Udaf 81. Le SDSF 2022-2026 se décline en 12 actions, parmi elles on retrouve le développement de nouveaux modes d'accompagnement pour soutenir l'accueil de la petite enfance et le développement des réponses aux besoins d'accueil en horaires atypiques.

[12] Observatoire nationale de la petite enfance. "L'accueil du jeune enfant en 2020". Edition 2021.

[13] Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Tarn 2018-2023.

[14] Schéma Départemental des Services aux Familles du Tarn 2022-2026.



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE DANS LE TARN

1

33 % des parents ont rencontré des difficultés de conciliation plusieurs fois par mois au cours des 12 derniers mois. La difficulté dans le recours aux proches (42%) et l'amplitude des horaires de travail (32%) sont les principales contraintes des familles tarnaises.

2

1 parent sur 2 a déjà interrompu ou réduit son activité professionnelle plus d'un mois (en dehors des congés parentaux) pour s'occuper de son enfant. Logiquement, cette réduction d'activité a des conséquences financières négatives pour 78 % des parents qui y ont eu recours.

3

67% des parents estiment que les solutions de garde pour les 0-3 ans sont insuffisantes pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

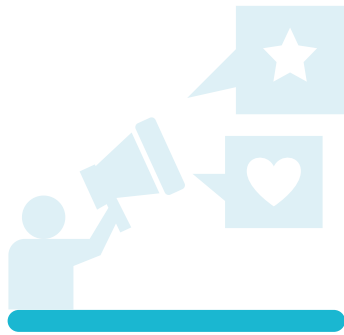
4

Les attentes vis-à-vis de l'employeur restent fortes : 52 % demandent des horaires flexibles au quotidien ; 26% demandent la mise en place de services (garde d'enfants, conciergerie...) et 22% plus de souplesse sur le télétravail.

5

Pour favoriser la conciliation dans le département, les parents souhaitent en priorité le développement de services à proximité du foyer : services culturels ou sportifs pour enfants (71%), établissements scolaires (68%), modes de garde petite enfance (65%), services de garderie scolaire (63%), services d'accueil de loisirs pour enfants (61%), transports en commun (57%) et des commerces (52%).

Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'Udaf 81, est l'experte des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles du département auprès des pouvoirs publics locaux. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18,4 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Occitanie.



REACTIONS ET PROPOSITIONS DE L'UDAF DU TARN ET DE L'UNAF

1

Les difficultés de conciliation se sont accrues depuis quinze ans. Les parents témoignent de difficultés récurrentes bien au-delà de la petite enfance et particulièrement autour des années d'entrée à l'école. **Les conditions de la conciliation ont tendance à se dégrader, à compliquer la vie des parents et nécessitent un réinvestissement bien au-delà des seuls enfants de 0 à 3 ans.**

2

Beaucoup de parents réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants et c'est encore plus vrai pour les jeunes générations. Cela confirme un besoin de temps, y compris pour les pères. D'autres parents y renoncent surtout par crainte des conséquences financières. **Pour nous, un congé parental mieux indemnisé, notamment durant les premiers mois de l'enfant, répondrait à leurs attentes.**

3

Le coût de l'accueil est un vrai frein à l'emploi, il est cité par les parents, quelle que soit leur catégorie sociale, tant comme raison d'interruption d'activité que comme attente vis-à-vis des pouvoirs publics. **Le Service Public de la Petite Enfance, promesse présidentielle réitérée par la Première Ministre, devra certes englober la mise à disposition de services d'accueil, mais aussi la question du coût abordable pour toutes les familles.**

4

Les attentes sont fortes vis-à-vis des employeurs, principalement en termes de flexibilité des horaires de travail, mais elles sont différenciées selon les territoires et les catégories professionnelles. **Pour nous, la question de la conciliation doit trouver sa place dans la négociation collective, comme l'a énoncé récemment le ministre M. Combe, en parlant de « responsabilité familiale des entreprises ».**

Mesurer et comprendre les difficultés concrètes auxquelles se heurtent les parents sur les territoires pour concilier leurs vies familiale et professionnelle, permet à notre Udaf d'interpeller les acteurs publics (département, Caf, mairies intercommunalités...) et les entreprises locales afin de mettre en œuvre des actions qui améliorent leur vie au quotidien.

Isabelle SAUNIER, Présidente de l'Udaf du Tarn.



Présidente de l'Udaf 81 : Isabelle SAUNIER | Directrice de l'Udaf 81 : Emmanuelle LOUBET | Référente Observatoire des Familles, rédaction et mise en page du rapport : Fanny BROUILLAUD | Réalisation de l'enquête : Opinion Way, sous la direction du réseau Unaf-Uraf-Udaf | Enquête 2022 | Publication 2023.

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante : « Enquête OpinionWay pour l'Observatoire des Familles Unaf-Udaf-Uraf » et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.



Retrouvez-nous sur :

www.udaf81.fr

Facebook : Udaf 81 Union Départementale des Associations Familiales du Tarn

Twitter : UDAF du Tarn

13 Rue des Cordeliers

81000 Albi

05.63.48.73.00

udaf-tarn@udaf81.fr